

Division France Domaine - Mr DE SAINT
RIQUIER
POLES de gestion des Patrimoines Privés
22 rue de l'amiral Courbet
80000 AMIENS

SENLIS, le 11/03/2024

Nos Références : 24/POLES/13193

Objet : Envoi des résultats des diagnostics immobiliers

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis suite à la réalisation d'une prestation sur le bien désigné ci-dessous :

| Désignation du ou des bâtiments | Désignation du propriétaire |
|--|--|
| <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département :... Aisne Adresse : 27 rue Jean de la Fontaine Commune : 02470 NEUILLY ST FRONT Section cadastrale K, Parcelle(s) n° 487 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété | Désignation du client : Nom et prénom : .. Division France Domaine - Mr DE SAINT RIQUIER - POLES de gestion des Patrimoines Privés Adresse : 22 rue de l'amiral Courbet 80000 AMIENS |

| Objet de la mission : |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Audit Energétique |

Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment). Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

En vous remerciant pour votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

PERTHUISOT Christophe



DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 24/POLES/13193
Date du repérage : 11/03/2024



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :**Aisne**

Adresse :**27 rue Jean de la Fontaine**

Commune :**02470 NEUILLY ST FRONT**
Section cadastrale K, Parcelle(s) n°
487

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété

Périmètre de repérage :

Toutes parties accessibles sans
démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **Division France Domaine - Mr DE**
SAINT RIQUIER - POLES de

Adresse : **gestion des Patrimoines Privés**
22 rue de l'amiral Courbet
80000 AMIENS

Objet de la mission :

Audit Energétique

Audit énergétique

N°audit : A24020020872U

Date de visite : 11/03/2024

Etabli le : 11/03/2024

Valable jusqu'au : 10/03/2029

Identifiant fiscal logement : N/A

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.

Adresse : 27 rue Jean de la Fontaine
02470 NEULLY ST FRONT



Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : 67 m²
Nombre de niveaux : 2

N°cadastre : K 487
Altitude : 107 m
Département : Aisne (02)

Propriétaire : Division France Domaine - Mr DE SAINT RIQUIER - POLES de gestion des Patrimoines Privés
Adresse : 22 rue de l'amiral Courbet 80000 AMIENS



Etat initial du logement
p.3



Scénarios de travaux
en un clin d'œil p.8

Scénario 1 « rénovation en une fois » Parcours de travaux en une seule étape p.9



Scénario 2 « rénovation par étapes » Parcours de travaux par étapes p.13



Les principales phases du parcours
de rénovation énergétique p.20



Lexique et définitions
p.21

Informations auditeur

Agence Diag' Expert

43 rue de Meaux

60300 SENLIS

tel : 03 60 35 92 53 / 06 12 30 58 00

N°SIRET : 51374822800030

Auditeur : PERTHUISOT Christophe

Email : agencediagexpert@gmail.com

N° de certification : AE2021-SE06-048

Organisme de certification : WE.CERT

Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]



Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique et environnementale F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit énergétique a été réalisé conformément aux exigences réglementaires. Il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. Il peut aussi être utilisé pour justifier d'aides à la rénovation telle que Ma Prime Rénov'.

L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

- L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Vivre dans un logement de qualité

- Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

- En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Donner de la valeur à votre bien

- En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



Profiter des aides financières disponibles

- L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Réduire les factures d'énergie

- L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Louer plus facilement votre bien

- Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- Vous évitez également la futur interdiction de location des passoires thermiques.
- Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
 - 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Référence ADEME du DPE (si utilisé) : 2402E0883460L

Performance énergétique et climatique actuelle du logement

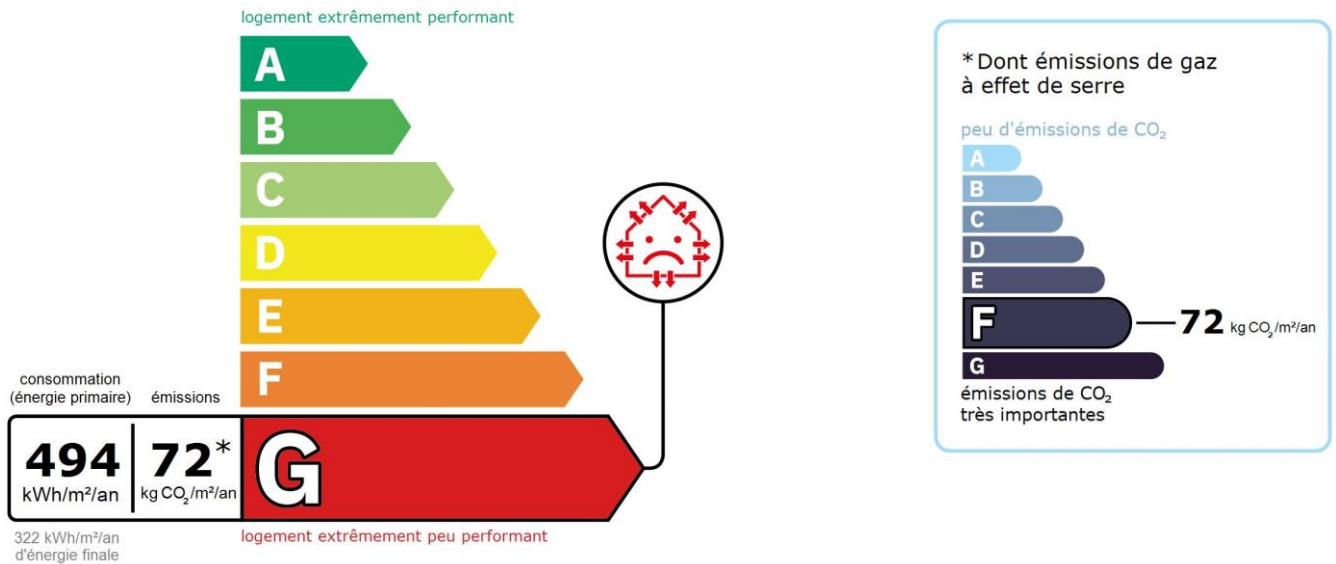
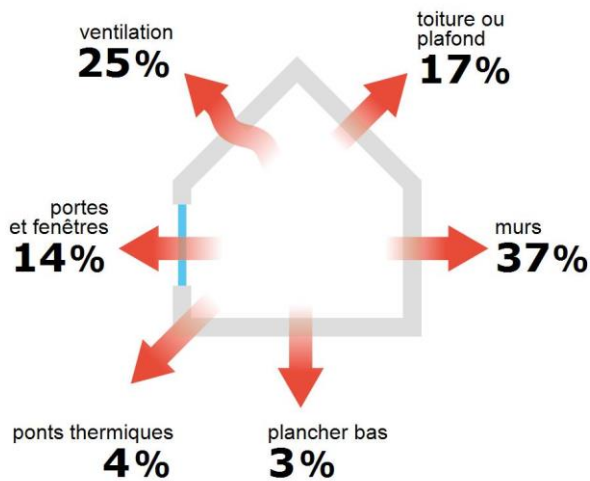


Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation







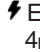




Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWhEP/m²/an



| usage |  chauffage |  eau chaude sanitaire |  refroidissement |  éclairage |  auxiliaires | total |
|--|---|--|---|--|---|--|
| consommation d'énergie (kWh/m²/an) |  Electrique 258 ^{EP} (112 ^{EF})  Fioul 191 ^{EP} (191 ^{EF}) |  Electrique 41 ^{EP} (18 ^{EF}) | - |  Electrique 4 ^{EP} (2 ^{EF}) | - | 494 ^{EP} (323 ^{EF}) |
| frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | de 2 060 € à 2 810 € | de 170 € à 240 € | - | de 10 € à 30 € | - | de 2 240 € à 3 080 € |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (95 ℓ par jour).

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.






Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

**Vue d'ensemble du logement****Description du bien**

| | Description |
|-------------------------------|--|
| Nombre de niveaux | 2 |
| Nombre de pièces | 16 pièces |
| Description des pièces | Appentis, Abris de jardin, Wc Ext, Jardin, Cour, Salon, Séjour, Dégagement, Cave, Cuisine, Salle d'eau, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Grenier, Volée d'escalier |
| Commentaires | Néant |




Vue d'ensemble des équipements


| Type d'équipement | Description |
|---|--|
|  Chauffage | Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) (système individuel) Poêle fioul (système individuel) |
|  Eau chaude sanitaire | Chauffe eau électrique instantané |
|  Climatisation | Néant |
|  Ventilation | Ventilation par entrées d'air hautes et basses |
|  Pilotage | Sans système d'intermittence |


Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques


| Photo | Description | Conseil |
|-------|-------------|---------|
|-------|-------------|---------|



|  Murs | Description | Isolation |
|--|--|--------------|
| Mur 1 Nord, Sud, Ouest | Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur | insuffisante |
| Mur 2 Est | Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 30 cm non isolé donnant sur l'extérieur | insuffisante |
| Mur 3 Est, Ouest | Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur | insuffisante |

|  Planchers | Description | Isolation |
|---|---|--------------|
| Plancher 1 | Plancher avec ou sans remplissage donnant sur un terre-plein | insuffisante |
| Plancher 2 | Voutains en briques ou moellons non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé | insuffisante |

|  Toitures | Description | Isolation |
|--|---|--------------|
| Plafond 1 | Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble fortement ventilé | insuffisante |
| Plafond 2 | Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur (combles aménagés) | insuffisante |

|  Menuiseries | Description | Isolation |
|---|--|--------------|
| Fenêtres | Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, simple vitrage | insuffisante |
| Portes | Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Porte(s) pvc avec double vitrage | insuffisante |

Observations de l'auditeur

Nous nous tenons responsables des relevés et mesures des matériaux, de la nature des éléments de construction, des modes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, mais nous ne prenons pas la responsabilité du moteur de calcul de l'étiquette énergétique délivré par le gouvernement, ni des erreurs qui lui sont imputées.



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

| Postes de travaux concernés | Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m ² /an et émissions en kg CO ₂ /m ² /an) | Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Confort d'été | Dépense d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (*TTC) |
|--|--|--|---------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Avant travaux | | | | | |
| | 494 72 | | Insuffisant | De 2 240 € à 3 080 € | |
| Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.9) | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Installation d'une pompe à chaleur Modification du système d'ECS Changement du système de ventilation | 82 15 Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien | - 83 % (-411 kWhEP/m ² /an) | Moyen | de 470 € à 700 € | ≈ 40 100 € |
| Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.13) | | | | | |
| Première étape : <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Modification du système de chauffage | 251 33 Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien | - 49 % (-243 kWhEP/m ² /an) | Insuffisant | de 1 140 € à 1 610 € | ≈ 12 400 € |
| Deuxième étape : <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des menuiseries extérieures Changement du système de ventilation | 156 18 Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien | - 68 % (-338 kWhEP/m ² /an) | Moyen | de 740 € à 1 030 € | ≈ 8 600 € |
| Troisième étape : <ul style="list-style-type: none"> Installation d'une pompe à chaleur Modification du système d'ECS | 82 15 Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien | - 83 % (-411 kWhEP/m ² /an) | Moyen | de 470 € à 700 € | ≈ 19 100 € |

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Scenario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.










Les aides financières possibles pour ces travaux



Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

|  Détail des travaux énergétiques |  Coût estimé (*TTC) |
|--|---|
|  <p>Mur Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. (R > 4,5 m².K/W) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p> | <p>8 260 €</p> |
|  <p>Plafond Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m².K/W) Isolation des Plafonds par l'intérieur. Avant d'isoler un plafond, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 7,5 m².K/W)</p> | <p>3 630 €</p> |
|  <p>Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p> | <p>4 548 €</p> |
|  <p>Porte Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p> | <p>2 870 €</p> |
|  <p>Chauffage Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau) Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). (SCOP = 4)</p> | <p>16 100 €</p> |
|  <p>ECSanitaires Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. (COP = 3)</p> | <p>3 500 €</p> |
|  <p>Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe</p> | <p>1 200 €</p> |

|  Détail des travaux induits |  Coût estimé (*TTC) |
|---|---|
| <p>Aucun travaux induit chiffré</p> | <p>-</p> |

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an) | Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépense d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (**TTC) |
|--|---|--|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <div style="display: flex; align-items: center; gap: 5px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">82</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">15</div> <div style="color: green; font-weight: bold;">C</div> </div> | <p>- 83 % (-411 kWhEP/m²/an)</p> <p>- 81 % (-261 kWhEF/m²/an)</p> | <p>- 78 % (-56 kgCO₂/m²/an)</p> | ☺ Moyen | de 470 € à 700 € | ≈ 40 100 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques



| usage | chauffage | eau chaude sanitaire | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|---|---|---|--|----------------|---|------------------|
| | consommation d'énergie (kWh/m ² /an) | <p>⚡ Electrique 15_{EP} (7_{EF})</p> <p>🔱 Fioul 45_{EP} (45_{EF})</p> | ⚡ Electrique 14 _{EP} (6 _{EF}) | - | ⚡ Electrique 4 _{EP} (2 _{EF}) | |
| frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation**) | de 330 € à 470 € | de 90 € à 130 € | - | de 20 € à 50 € | de 30 € à 50 € | de 470 € à 700 € |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- Néant



Scenario 2 « rénovation par étapes »

🎵 Première étape




Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

| 🔧 Détail des travaux énergétiques | 💰 Coût estimé (*TTC) |
|---|----------------------|
|  <p>Mur Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. (R > 4,5 m².K/W) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p> | 8 260 € |
|  <p>Plafond Isolation des plafonds par l'extérieur. (R > 7,5 m².K/W) Isolation des Plafonds par l'intérieur. Avant d'isoler un plafond, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. (R > 7,5 m².K/W)</p> | 3 630 € |
|  <p>Chauffage Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)</p> | 500 € |
| 🔧 Détail des travaux induits | 💰 Coût estimé (*TTC) |
| Aucun travaux induit chiffré | - |

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an) | Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépense d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (**TTC) |
|---|---|--|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">251 33</div> <div style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ffc107; border: 1px solid black; margin-left: 5px;"></div> | <p>- 49 % (-243 kWhEP/m²/an)</p> <p>- 51 % (-164 kWhEF/m²/an)</p> | <p>- 53 % (-38 kgCO₂/m²/an)</p> | <p>☹ Insuffisant</p> | <p>de 1 140 € à 1 610 €</p> | <p>≈ 12 400 €</p> |






Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux
kWhEP/m²/an



Après première
étape kWhEP/m²/an



| usage |  chauffage |  eau chaude sanitaire |  refroidissement |  éclairage |  auxiliaires | total |
|--|---|--|---|--|---|--|
| consommation d'énergie (kWh/m ² /an) | <p>⚡ Electrique 118_{EP} (51_{EF})</p> <p>🔱 Fioul 88_{EP} (88_{EF})</p> | <p>⚡ Electrique 41_{EP} (18_{EF})</p> | - | <p>⚡ Electrique 4_{EP} (2_{EF})</p> | - | 251 _{EP} (159 _{EF}) |
| frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | de 960 € à 1 330 € | de 170 € à 250 € | - | de 10 € à 30 € | - | de 1 140 € à 1 610 € |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape








Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

|  Détail des travaux énergétiques |  Coût estimé (*TTC) |
|---|---|
|  Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme | 4 548 € |
|  Porte Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme | 2 870 € |
|  Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe | 1 200 € |
|  Détail des travaux induits |  Coût estimé (*TTC) |
| Aucun travaux induit chiffré | - |

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

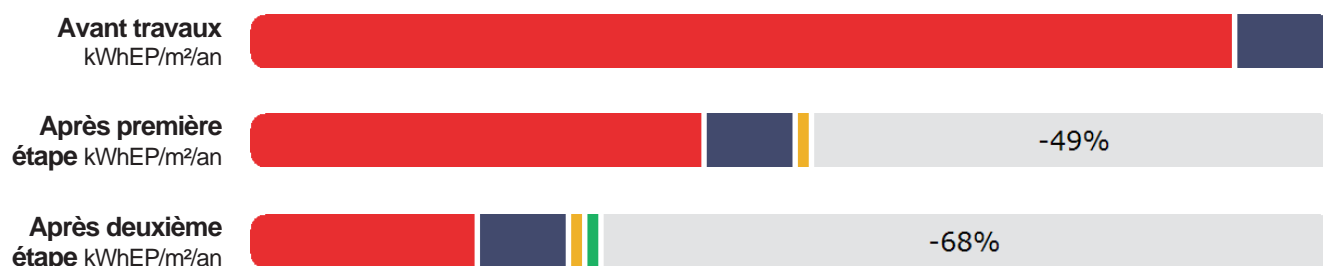
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an) | Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépense d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (**TTC) |
|--|--|---|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 156 18 | - 68 % (-338 kWhEP/m ² /an) - 71 % (-229 kWhEF/m ² /an) | - 75 % (-54 kgCO ₂ /m ² /an) | ☺ Moyen | de 740 € à 1 030 € | ≈ 8 600 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques



| usage | chauffage | eau chaude sanitaire | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|--|---|---|-----------------|---|---|---------------------------------------|
| consommation d'énergie (kWh/m ² /an) | ⚡ Electrique 61 _{EP} (27 _{EF}) 🏠 Fioul 45 _{EP} (45 _{EF}) | ⚡ Electrique 41 _{EP} (18 _{EF}) | - | ⚡ Electrique 4 _{EP} (2 _{EF}) | ⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF}) | 156 _{EP} (93 _{EF}) |
| frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | de 510 € à 710 € | de 190 € à 260 € | - | de 20 € à 30 € | de 20 € à 30 € | de 740 € à 1 030 € |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Troisième étape







Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

|  Détail des travaux énergétiques |  Coût estimé (*TTC) |
|---|---|
|  Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). (SCOP = 4) | 15 600 € |
|  ECSanitaires Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. (COP = 3) | 3 500 € |
|  Détail des travaux induits |  Coût estimé (*TTC) |
| Aucun travaux induit chiffré | - |

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

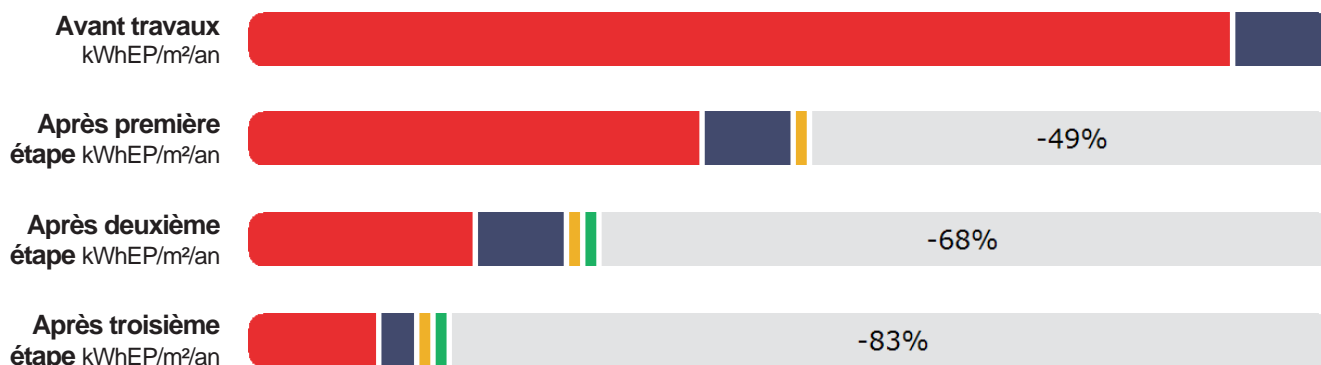
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an) | Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépense d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (**TTC) |
|---|--|---|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 82 15 | - 83 % (-411 kWhEP/m ² /an) - 81 % (-261 kWhEF/m ² /an) | - 78 % (-56 kgCO ₂ /m ² /an) | ☺ Moyen | de 470 € à 700 € | ≈ 19 100 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques



| usage | chauffage | eau chaude sanitaire | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|--|--|--|-----------------|---|---|--------------------------------------|
| consommation d'énergie (kWh/m ² /an) | ⚡ Electrique 15 _{EP} (7 _{EF}) 🔥 Fioul 45 _{EP} (45 _{EF}) | ⚡ Electrique 14 _{EP} (6 _{EF}) | - | ⚡ Electrique 4 _{EP} (2 _{EF}) | ⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF}) | 83 _{EP} (62 _{EF}) |
| frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | de 330 € à 470 € | de 90 € à 130 € | - | de 20 € à 50 € | de 30 € à 50 € | de 470 € à 700 € |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

- Néant



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

→ Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...

→ Inspirez-vous des propositions de travaux en page 5 de ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

2

Demande d'aides financières

→ MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.

→ Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sqfgas.fr/etablissements-affilies

3

Recherche des artisans et demandes de devis

→ Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.

→ Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

→ Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé toutes les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Validation des devis et demandes d'aides

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

→ Lancement et suivi des travaux

→ Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.

→ Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

Réception des travaux

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre au minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17^{bis} de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pompe à chaleur air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Isolation des murs par l'extérieur

L'isolation des murs par l'extérieur consiste à envelopper le bâtiment d'un procédé d'isolation, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement). Le but est d'éliminer les déperditions de chaleur. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu), en conformité avec les règles de l'art.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper a minima les fenêtres installées d'un double vitrage.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**
 Référence de l'audit : **24/POLES/13193**
 Date de visite du bien : **11/03/2024**
 Invariant fiscal du logement : **N/A**
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE 2021**
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**
 Référence de la parcelle cadastrale : **K 487**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

Contexte de l'audit énergétique : Réalisé à la demande du client (hors cadre règlementaire de la transaction)

Informations société : Agence Diag' Expert 43 rue de Meaux 60300 SENLIS
 Tél. : 03 60 35 92 53 / 06 12 30 58 00 - N°SIREN : 513748228 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6813566904


















































Généralités



| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Département | Observé / mesuré | 02 Aisne |
| Altitude | Donnée en ligne | 107 m |
| Type de bien | Observé / mesuré | Maison Individuelle |
| Année de construction | Estimé | Avant 1948 |
| Surface habitable du logement | Observé / mesuré | 67 m² |
| Nombre de niveaux du logement | Observé / mesuré | 2 |
| Hauteur moyenne sous plafond | Observé / mesuré | 2,6 m |

Enveloppe















| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|-------------------------------|--|--|
| Mur 1 Nord, Sud, Ouest | Surface du mur | Observé / mesuré 21,36 m² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré l'extérieur |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré ≤ 20 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré non |
| Mur 2 Est | Surface du mur | Observé / mesuré 3,58 m² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré l'extérieur |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré 30 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré non |
| Mur 3 Est, Ouest | Surface du mur | Observé / mesuré 30,15 m² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré l'extérieur |
| | Matériau mur | Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu |
| | Epaisseur mur | Observé / mesuré ≤ 20 cm |
| | Isolation | Observé / mesuré non |
| Plancher 1 | Surface de plancher bas | Observé / mesuré 25 m² |
| | Type de local adjacent | Observé / mesuré un terre-plein |
| | Etat isolation des parois Aue | Observé / mesuré non isolé |
| | Périmètre plancher bâtiment déperditif | Observé / mesuré 3 m |
| | Surface plancher bâtiment déperditif | Observé / mesuré 25 m² |
| | Type de pb | Observé / mesuré Plancher avec ou sans remplissage |
| | Isolation: oui / non / inconnue | Observé / mesuré inconnue |

| | | | | |
|------------------------|--|---|-------------------|---|
| Plancher 2 | Année de construction/rénovation | ✘ | Valeur par défaut | Avant 1948 |
| | Surface de plancher bas | 🔍 | Observé / mesuré | 12 m² |
| | Type de local adjacent | 🔍 | Observé / mesuré | un sous-sol non chauffé |
| | Etat isolation des parois Aue | 🔍 | Observé / mesuré | non isolé |
| | Périmètre plancher bâtiment déperditif | 🔍 | Observé / mesuré | 9 m |
| | Surface plancher bâtiment déperditif | 🔍 | Observé / mesuré | 12 m² |
| | Type de pb | 🔍 | Observé / mesuré | Voutains en briques ou moellons |
| | Isolation: oui / non / inconnue | 🔍 | Observé / mesuré | non |
| Plafond 1 | Surface de plancher haut | 🔍 | Observé / mesuré | 40 m² |
| | Type de local adjacent | 🔍 | Observé / mesuré | un comble fortement ventilé |
| | Surface Aiu | 🔍 | Observé / mesuré | 40 m² |
| | Surface Aue | 🔍 | Observé / mesuré | 52 m² |
| | Etat isolation des parois Aue | 🔍 | Observé / mesuré | non isolé |
| | Type de ph | 🔍 | Observé / mesuré | Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage |
| | Isolation | 🔍 | Observé / mesuré | non |
| Plafond 2 | Surface de plancher haut | 🔍 | Observé / mesuré | 9,76 m² |
| | Type de local adjacent | 🔍 | Observé / mesuré | l'extérieur (combles aménagés) |
| | Type de ph | 🔍 | Observé / mesuré | Plafond sous solives bois |
| | Isolation | 🔍 | Observé / mesuré | inconnue |
| | Année de construction/rénovation | ✘ | Valeur par défaut | Avant 1948 |
| Fenêtre 1 Ouest | Surface de baies | 🔍 | Observé / mesuré | 2,45 m² |
| | Placement | 🔍 | Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Ouest |
| | Orientation des baies | 🔍 | Observé / mesuré | Ouest |
| | Inclinaison vitrage | 🔍 | Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture | 🔍 | Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | Bois |
| | Présence de joints d'étanchéité | 🔍 | Observé / mesuré | non |
| | Type de vitrage | 🔍 | Observé / mesuré | simple vitrage |
| | Positionnement de la menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets | 🔍 | Observé / mesuré | Pas de protection solaire |
| | Type de masques proches | 🔍 | Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains | 🔍 | Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 2 Est | Surface de baies | 🔍 | Observé / mesuré | 2,32 m² |
| | Placement | 🔍 | Observé / mesuré | Mur 2 Est |
| | Orientation des baies | 🔍 | Observé / mesuré | Est |
| | Inclinaison vitrage | 🔍 | Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture | 🔍 | Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | Bois |
| | Présence de joints d'étanchéité | 🔍 | Observé / mesuré | non |
| | Type de vitrage | 🔍 | Observé / mesuré | simple vitrage |
| | Positionnement de la menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | en tunnel |
| | Largeur du dormant menuiserie | 🔍 | Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets | 🔍 | Observé / mesuré | Volets battants bois (tablier < 22mm) |
| | Type de masques proches | 🔍 | Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains | 🔍 | Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 3 Sud | Surface de baies | 🔍 | Observé / mesuré | 1,06 m² |
| | Placement | 🔍 | Observé / mesuré | Mur 3 Est, Ouest |
| | Orientation des baies | 🔍 | Observé / mesuré | Sud |
| | Inclinaison vitrage | 🔍 | Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture | 🔍 | Observé / mesuré | Fenêtres battantes |

| | | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Bois |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | simple vitrage |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Jalousie accordéon |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 4 Ouest | Surface de baies |  Observé / mesuré | 0,24 m² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Plafond 2 |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Ouest |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | ≤ 25° |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Métal sans rupteur de ponts thermiques |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | simple vitrage |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu extérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Pas de protection solaire |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 5 Ouest | Surface de baies |  Observé / mesuré | 2,07 m² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 3 Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Ouest |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Bois |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | simple vitrage |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets battants bois (tablier < 22mm) |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Porte 1 | Surface de porte |  Observé / mesuré | 1,69 m² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Ouest |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | l'extérieur |
| | Nature de la menuiserie |  Observé / mesuré | Porte simple en bois |
| | Type de porte |  Observé / mesuré | Porte avec 30-60% de vitrage simple |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| Porte 2 | Surface de porte |  Observé / mesuré | 1,9 m² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 2 Est |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | l'extérieur |
| | Nature de la menuiserie |  Observé / mesuré | Porte simple en PVC |
| | Type de porte |  Observé / mesuré | Porte avec double vitrage |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Largeur du dormant menuiserie | Observé / mesuré | Lp: 5 cm | |

| | | | |
|-------------------------|----------------------------------|--|--|
| Pont Thermique 1 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Porte 1 |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 4,9 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 2 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Fenêtre 1 Ouest |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 6,4 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 3 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 2 Est / Porte 2 |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 5 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 4 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 2 Est / Fenêtre 2 Est |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 6,2 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | en tunnel |
| Pont Thermique 5 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 3 Est, Ouest / Fenêtre 3 Sud |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 4,2 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 6 | Type de pont thermique |  Observé / mesuré | Mur 3 Est, Ouest / Fenêtre 5 Ouest |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 5,9 m |
| | Largeur du dormant menuiserie Lp |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Position menuiseries |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 7 | Type PT |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Plancher 2 |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | non isolé / non isolé |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 9 m |

Systèmes

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|--------------------|----------------------------------|--|
| Ventilation | Type de ventilation |  Observé / mesuré Ventilation par entrées d'air hautes et basses |
| | Façades exposées |  Observé / mesuré plusieurs |
| | Logement Traversant |  Observé / mesuré oui |
| Chauffage 1 | Type d'installation de chauffage |  Observé / mesuré Installation de chauffage simple |
| | Type générateur |  Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) |
| | Année installation générateur |  Valeur par défaut Avant 1948 |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré Electrique |
| | Type émetteur |  Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) |
| | Type de chauffage |  Observé / mesuré divisé |
| | Equipement intermittence |  Observé / mesuré Sans système d'intermittence |
| Chauffage 2 | Type d'installation de chauffage |  Observé / mesuré Installation de chauffage simple |
| | Type générateur |  Observé / mesuré Fioul - Poêle fioul |
| | Année installation générateur |  Observé / mesuré 1981 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré Fioul |

| | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--|--|
| | Présence d'une veilleuse |  Observé / mesuré | non |
| | Type émetteur |  Observé / mesuré | Poêle fioul |
| | Année installation émetteur |  Observé / mesuré | Inconnue |
| | Surface chauffée par l'émetteur |  Observé / mesuré | 33 m² |
| | Type de chauffage |  Observé / mesuré | divisé |
| | Equipement intermittence |  Observé / mesuré | Sans système d'intermittence |
| Eau chaude sanitaire | Nombre de niveaux desservis |  Observé / mesuré | 2 |
| | Type générateur |  Observé / mesuré | Electrique - Chauffe eau électrique instantané |
| | Année installation générateur |  Observé / mesuré | 1999 (estimée en fonction de la marque et du modèle) |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré | Electrique |
| | Chaudière murale |  Observé / mesuré | non |
| | Type de distribution |  Observé / mesuré | production en volume habitable alimentant des pièces contiguës |
| | Type de production |  Observé / mesuré | instantanée |

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Prorogation de la durée de validité de l'attestation (accompagnée de l'attestation A ou de l'attestation B)

N° d'attestation : AE2021-SE06-048

Prorogation de la durée de validité de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par WE-CERT (Qualit'Compétences)²

Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être :

- *présentés au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement*
- *et annexés à cet audit énergétique.*

M. PERTHUISOT Christophe, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par WE-CERT (Qualit'Compétences)², a obtenu la prorogation de sa durée de validité³ jusqu'au **11/03/2025**, après une évaluation favorable, par WE-CERT (Qualit'Compétences)², d'au moins deux audits énergétiques, prévus à L. 126-28-1 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 12/01/2024

Date de fin de validité de l'attestation : 11/03/2025

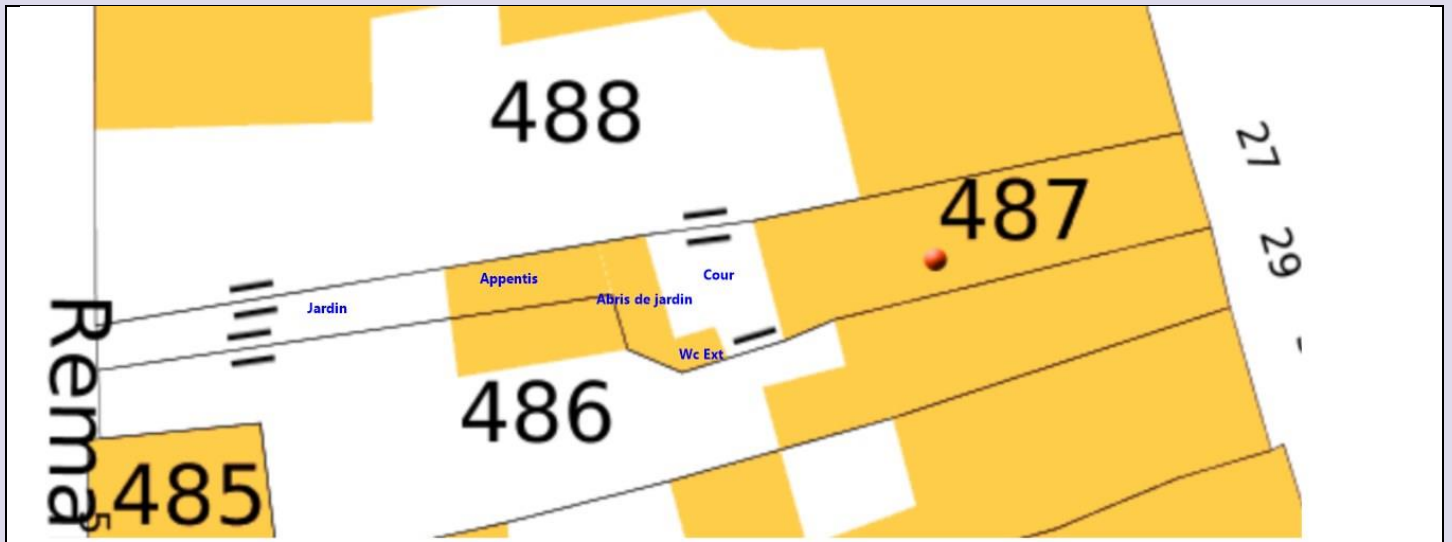
Signature du président de l'OC :

¹ professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

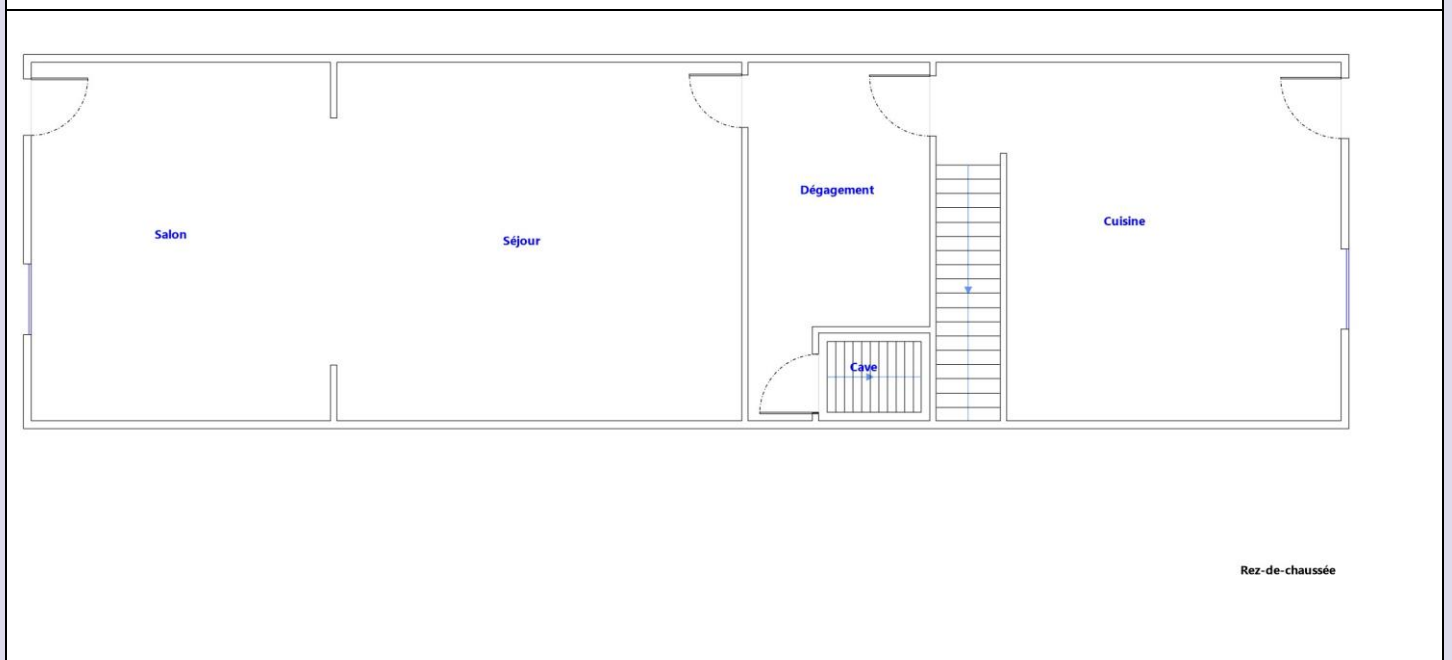
² organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0634 portée disponible sur www.cofrac.fr

³ prévue à l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

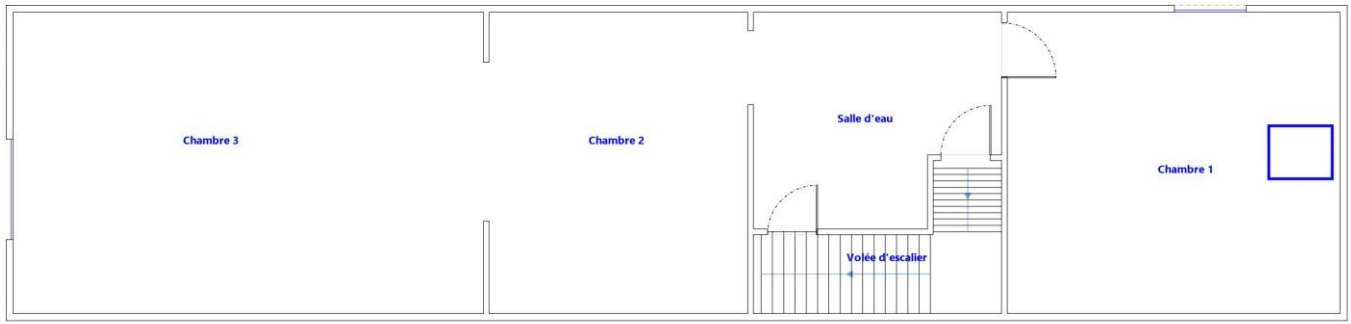
Croquis de repérage



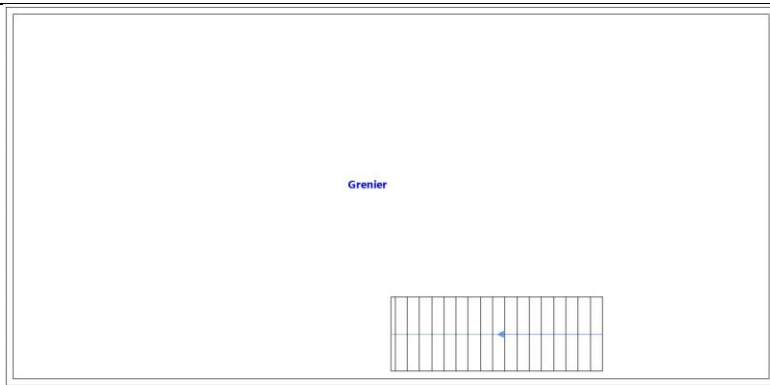
Plan de masse



Rez-de-chaussée



1er Etage



Combles



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-TH-164

Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Maison individuelle existante en France métropolitaine.

2. Dénomination

Rénovation thermique globale d'une maison individuelle existante.

L'approche globale consiste à déterminer et à mettre en œuvre un bouquet de travaux optimal sur le plan technico-économique combinant au moins deux des quatre catégories de travaux ci-après : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation et isolation de l'enveloppe de la maison.

Cette opération n'est pas cumulable avec d'autres opérations pouvant donner lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour des travaux concernant le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation ou l'isolation de l'enveloppe de la maison.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La conception, la réalisation et le suivi du projet de rénovation globale sont réalisés par une ou plusieurs entreprises certifiées « Offre globale » conformément au deuxième tiret de l'article 1^{er} et à l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens.

Une étude énergétique est réalisée, préalablement aux travaux de rénovation thermique du bâtiment, par un prestataire remplissant les conditions du II de l'article 1^{er} du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs.

Le logiciel de calcul permettant cette étude énergétique est adapté à une maison individuelle. Il dispose d'un référentiel technique écrit, d'un numéro de version, d'une date et d'une durée de validité. Il utilise un moteur de calcul réglementaire ou est validé par le CSTB, le CEREMA ou un autre bureau d'étude indépendant à l'issue d'une évaluation technique sur des cas-types représentatifs du parc français de maisons individuelles et aux frais de l'éditeur. La demande de validation est effectuée auprès de la DGEC et de l'ADEME par l'éditeur du logiciel. Cette demande doit comporter le référentiel technique écrit, le numéro de version, la date et la durée de validité du logiciel, ainsi que le rapport de test réalisé par le CSTB, le CEREMA ou un autre bureau d'études indépendant. Ce rapport décrit les cas-types utilisés, et compare les résultats obtenus avec le moteur de calcul réglementaire.

La liste des logiciels réputés satisfaire aux exigences de la présente fiche est rendue publique sur le site Internet du ministère chargé de l'énergie.

Les travaux permettent d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement, déterminée par l'étude énergétique, qui satisfait aux deux critères suivants :

- consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable de la maison, inférieure à 331 kWh/m².an sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire ;
- gain énergétique d'au moins 35 % par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux pour les trois usages définis ci-dessus.



Les émissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportée à la surface habitable de la maison, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la liste des travaux réalisés avec leurs niveaux de performance. Les

documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- la synthèse de l'étude thermique ainsi que sa mise à jour éventuelle, précisant les données de consommations conventionnelles annuelles en énergie primaire et en énergie finale, avant et après travaux ainsi que le gain énergétique apporté par la rénovation du bâtiment et les quantités annuelles de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère avant et après travaux du fait de la quantité d'énergie consommée, rapportés à la surface habitable de la maison. Cette synthèse précise le nom du logiciel de calcul utilisé dans le cadre de l'opération, ainsi que son numéro de version ;
- la liste des travaux préconisés avec leurs niveaux de performance et la correspondance avec la liste des travaux réalisés, datée et signée par le bénéficiaire et le maître d'œuvre, permettant d'atteindre les performances énergétiques requises ;
- la ou les décision(s) de certification de(s) entreprise(s) ayant conçu, réalisé et suivi le projet de rénovation globale.

Lorsque les travaux mis en œuvre diffèrent des travaux préconisés, l'étude thermique est mise à jour sur la base des travaux effectivement réalisés.

La synthèse de l'étude thermique ainsi que sa mise à jour éventuelle, sont datées et signées par le professionnel les ayant réalisées. Elles comportent les mentions des valeurs suivantes :

- la consommation conventionnelle (en kWh/m².an) de la maison, en précisant les usages considérés :
 - d'énergie primaire, avant les travaux de rénovation : Cep initial ;
 - d'énergie primaire, après les travaux de rénovation : Cep projet ;
 - d'énergie finale, avant les travaux de rénovation : Cef initial ;
 - d'énergie finale, après les travaux de rénovation : Cef projet ;
 - le rejet de CO₂ exprimé en kg_{eq}CO₂/m².an, avant les travaux de rénovation ;
 - le rejet de CO₂ exprimé en kg_{eq}CO₂/m².an, après les travaux de rénovation.
- la surface habitable de la maison rénovée, exprimée en m² : S_{hab}.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Le volume de certificats d'économies d'énergie est déterminé comme suit :

$$(Cef\ initial - Cef\ projet) \times S_{hab} \times 18$$

(Cef initial – Cef projet) est la différence entre la consommation conventionnelle initiale (Cef initial) et la consommation conventionnelle du projet de rénovation (Cef projet) en énergie finale, rapportée à la surface habitable de la maison, respectivement avant et après travaux (exprimée en kWh/m².an), calculées avec le même logiciel, référencé par la présente fiche.

S_{hab} est la surface habitable (exprimée en m²) de la maison rénovée.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-164,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-TH-164 (v. A31.1) : Rénovation thermique globale d'une maison individuelle existante

*Date d'engagement de l'opération (ex : acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux : *27 rue Jean de la Fontaine*

Complément d'adresse : *Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété*

*Code postal : *02470*

*Ville : *NEUILLY ST FRONT*

*Maison individuelle existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : () OUI () NON

*Surface habitable de la maison rénovée Shab (m²) : *67 m²*

Caractéristiques du bâtiment données par l'étude thermique :

*Consommation conventionnelle en énergie primaire avant les travaux de rénovation : *li_dpe_bar_th_conso_primaire*

*Consommation conventionnelle en énergie primaire après les travaux de rénovation : *li_dpe_bar_th_conso_primaire_reco*

*Consommation conventionnelle en énergie finale avant les travaux de rénovation : *li_dpe_bar_th_conso_finale*

*Consommation conventionnelle en énergie finale après les travaux de rénovation : *li_dpe_bar_th_conso_finale_reco*

*Gain énergétique du projet par rapport à la consommation conventionnelle en énergie primaire avant travaux :
li_DPE_bar_th_conso_primaire_gain

NB : les consommations conventionnelles (en kWh/m².an) du bâtiment prennent en compte les usages pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire.

Les émissions de gaz à effet de serre après rénovation, exprimées en kgeqCO₂/m².an, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux : (li_dpe_emission_reco_oui) OUI (li_dpe_emission_reco_non) NON

Coordonnées de l'entreprise ayant effectué l'étude énergétique de l'opération au regard des exigences de la fiche standardisée :

*Raison sociale : Agence Diag' Expert

*Numéro SIREN : 51374822800030

*Date de l'étude énergétique : 11/03/2024 à 08 h 00

*Référence de l'étude énergétique : 24/POLES/13193

Logiciel de calcul utilisé pour réaliser l'étude thermique :

* Nom du logiciel et de son éditeur : LICIEL Diagnostics - LICIEL Environnement

* Date et n° de version : *LICIEL Diagnostics 4.277 - Version du 01/09/2023*

NB : Cette opération n'est pas cumulable avec d'autres opérations pouvant donner lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour des travaux concernant le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation ou l'isolation de l'enveloppe de la maison.